

**Décision n° P 2017 – 19 en date du 29 MARS 2017  
portant délégation de signature du président du directoire en matière  
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décision du comité foncier n°45 valant délibération du directoire en date du 17 octobre 2016,

Décide :

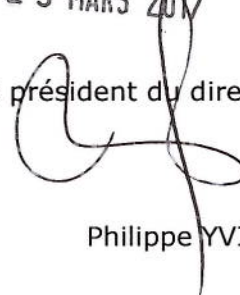
**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Frédéric Vignollet, responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire,

- les avant-contrats, contrats, et toutes les pièces nécessaires à l'acquisition auprès l'établissement public ADMINISTRATION GENERALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS d'une parcelle de terrain d'une surface de dix-neuf ares vingt centiares (19a 20ca) à détacher d'une parcelle de plus grande importance actuellement cadastrée I 90, située dans un ensemble immobilier sis au KREMLIN-BICETRE (94270), rue Gabriel Péri,
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 29 MARS 2017

Le président du directoire



Philippe YVIN